



SYNDICAT APICOLE DU VAL D'OISE

Affilié au Syndicat National d'Apiculture



Appel de cotisation adhérent année 2025

Noms et prénoms * :

Adresse complète :

Téléphone : Date de naissance :

N° Apiculteur (NAPI) : Nombre de ruches et ruchettes **:

Email * :

Email :

(*) dans le cas d'une adhésion Couple, préciser les noms et prénoms ainsi que les @mails des 2 membres du couple

(**) Le nombre de colonies déclaré doit correspondre impérativement à votre déclaration annuelle de ruches à la DGAL

Toutes les zones sont obligatoires, sauf le NAPI si et seulement si vous n'avez pas de ruche.

Cotisation Syndicale Unitaire qui comprend : <ul style="list-style-type: none">- l'adhésion au SAVO (12 €),- l'adhésion au SNA (5,50 €),- l'abonnement d'un an à <u>L'Abeille de France</u> à tarif préférentiel (26 € à la place de 39 €)	43,50 €
<u>Ou Cotisation Syndicale Couple*</u> (1 seul abonnement à la revue) 26 € + 35 €	61 €
J'opte pour la <u>version numérique seule</u> de la revue <u>L'Abeille de France</u> à 16€, je rapporte ci-contre "-10€" €
Droit d'inscription : 8 € Pour tout nouvel adhérent, est payable seulement la 1 ^{ère} année : 8 € X nb adhérents €
Don pour le SAVO (Facultatif) €
Cotisation GDSAIF (facultative mais obligatoire si vous souhaitez commander des traitements) :	18,00 €
Assurances, choisir entre l'une des trois formules :	
❖ Formule Pack Bronze : Responsabilité Civile + cotisation éco-contribution LÉKO <ul style="list-style-type: none">- 0,40 € par ruche ou ruchette - dès la première ruche (exemple : vous avez 12 ruches et 2 ruchettes. La cotisation est de 0,40 € X 14 = 5,60 €) €
❖ Formule Pack Argent : Pack Bronze + Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation <ul style="list-style-type: none">- 1,50 € par ruche ou ruchette €
❖ Formule Pack Or : Pack Argent + Vol + Détérioration <ul style="list-style-type: none">- 3,40 € par ruche ou ruchette €
Total à payer par chèque à l'ordre du SAVO : €

En signant « Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/> », toute autre information n'étant pas contractuelle, et donne procuration au SNA (cf. le document Mentions-obligatoires-2025 joint) »

Date :

Signature :

Envoyez cet imprimé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du SAVO (règlement possible par virement, voir impérativement les instructions sur le document "Règlement par virement"), au trésorier **avant le 31/12/2024** :
Mr Yvon L'Hour, 94 rue Adrien Lemoine, 95300 PONTOISE

En remplissant et en signant le bulletin d'adhésion, vous autorisez le SAVO à mémoriser vos données collectées et à communiquer avec vous, Le SAVO s'engage à ne céder à aucun tiers – sauf aux SNA et GDSAIF, les informations personnelles vous concernant.